

Licence professionnelle Montage et gestion du logement locatif social

Domaine:

Droit - Economie - Gestion

Mention:

Activités juridiques : métiers du droit de l''immobilier

UFR/Institut:

UPEC - UFR de Droit

Type de diplôme :

Licence professionnelle

Niveau(x) de recrutement :

Bac + 2

Niveau de diplôme :

Bac + 3

Niveau de sortie :

Niveau II

Lieu(x) de formation :

Créteil - Campus André Boulle

Durée des études :

1 an

Accessible en :

Formation initiale, Formation continue.

Formation en alternance

Présentation de la formation

Fournir aux étudiants des connaissances solides aussi bien en maîtrise d'ouvrage (Urbanisme et aménagement urbain, Rénovation urbaine, Financement de la construction, Protection de l'environnement et du patrimoine bâti, Marchés de travaux, ou encore Responsabilités et assurances des constructeurs...), qu'en gestion locative (Contrat de location, Aides aux locataires, Hébergement, Politiques de vente de logements, ou encore Assurances du patrimoine existant...).

Capacité d'accueil

25

Compétence(s) visée(s)

- La formation prépare aux deux grands types de métiers du logement social : Chargé d'opérations immobilières et Gestionnaire locatif.
- Les chargés d'opérations immobilières doivent pouvoir concevoir un programme en fonction du site choisi, évaluer la faisabilité de l'opération, établir un plan de financement et le suivre, commander les travaux, sélectionner les entreprises, gérer la réalisation du projet et assurer la vente ou la location.
- Les gestionnaires locatifs doivent pouvoir assurer la gestion des candidats, des attributions des logements, des contrats de location, des contentieux et des congés des locataires.

Poursuites d'études

La Licence professionnelle a pour objectif premier l'insertion professionnelle des étudiants sur le marché du travail.

Débouchés professionnels

Les étudiants, issus de la formation, ont vocation à intégrer toute entreprise ou institution qui gère un parc locatif social en tant que chargés d'opérations immobilières ou gestionnaire locatif.

Organisation de la formation

- Organisée sur une année, la Licence professionnelle suit un programme progressif.
- En début d'année, les étudiants doivent suivre un module de remise à niveau afin de compléter ou de conforter leurs connaissances en droit civil, en droit administratif et en droit pénal.
- Puis, au premier semestre, les étudiants étudient essentiellement les matière spécifiques à la maîtrise d'ouvrage et doivent réaliser leur projet tuteuré.
- Enfin, au second semestre, les étudiants étudient les matières propres à la gestion locative et doivent rédiger leur rapport de stage à présenter en fin d'année.







Stage / Alternance

- Les étudiants en formation initiale doivent suivre en fin d'année un stage d'une durée comprise entre 12 et 16 semaines.
- Les étudiants en formation continue doivent avoir un contrat de professionnalisation de 12 mois, ou effectuer une période de professionnalisation de 12 mois, alternant des semaines de formation et des semaines de travail (1 semaine/1 semaine).

Contrôle des connaissances

- Les enseignements de la Licence professionnelle sont dispensés sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés. La présence aux cours et aux travaux dirigés est obligatoire.
- L'évaluation est organisée sous une forme mixte alliant contrôle continu et/ou examen terminal écrit ou oral. A l'exception de la matière Informatique évaluée exclusivement en contrôle continu.
- La Licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 /20 à l'ensemble des unités d'enseignement (UE), y compris le projet tuteuré et le stage. Les notes de chaque UE se compensent entre elles et les UE se compensent également entre elles. En outre, les étudiants doivent impérativement avoir une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Calendrier pédagogique

Après deux semaines de remise à niveau en septembre, les cours sont répartis sur 19 semaines de septembre à juillet.

Modalités d'admission en formation initiale

Peuvent présenter leur candidature à la Licence professionnelle en formation initiale les étudiants qui ont validé :

- L 2 Droit
- L 2 Gestion des entreprises
- DUT Gestion des entreprises
- DUT Techniques de commercialisation
- BTS de professions immobilières ou de management des unités commerciales
- DEUST Professions immobilières

La licence s'adresse également à ceux qui auront au moins deux années d'expérience et obtenu la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le recrutement s'effectue sur dossier et éventuellement à la suite d'un entretien avec un jury de pré-recrutement.

Modalités d'admission en formation continue

Les modalités d'admission en formation continue, sous forme de contrats de professionnalisation ou de période de professionnalisation, sont les mêmes que pour la formation initiale.

Candidature

- Etudiants ou adultes en reprise d'études : candidature sur https://candidatures.u-pec.fr
- Etudiants internationaux résidant à l'étranger : consultez le site www.campusfrance.org
- Etudiants internationaux hors Campus France : candidature sur https://candidatures.u-pec.fr

Pour plus d'informations, contactez la scolarité du diplôme.

- Etudiants ou adultes en reprise d'études : candidature sur https://candidatures.u-pec.fr
- Etudiants internationaux résidant à l'étranger : consultez le site www.campusfrance.org
- Etudiants internationaux hors Campus France : candidature sur https://candidatures.u-pec.fr

Pour plus d'informations, contactez la scolarité du diplôme.

Partenariats

La Licence professionnelle est développée en partenariat avec BTP.SERVICES

> En savoir plus

Responsables pédagogiques

Monsieur Louis PERDRIX

Scolarité

Université Paris-Est Créteil Faculté de droit Bât. A - Bureau A001 83-85, avenue du Général de Gaulle 94 000 Créteil 01 56 72 60 20 licencepro-droit@u-pec.fr